

# LES ACTUS D'AGATE

**AGATE**  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES

## Agate accompagne les collectivités dans la reconversion de leurs friches

Le pôle Aménagement et Urbanisme intervient auprès des collectivités de toutes tailles de la phase d'élaboration et de suivi de leurs documents de planification jusqu'à la phase plus opérationnelle de mise en œuvre des projets. Cet accompagnement s'opère sur tous les champs de l'aménagement : urbanisme, mobilité, logement, tourisme... selon une approche durable intégrant les enjeux environnementaux. Dans ce souci d'approche durable, le pôle a développé un accompagnement en matière de revalorisation de sites en friche.

### Des enjeux nationaux et locaux d'aménagement

Depuis quelques années, l'État encourage les collectivités à reconverter leurs friches. Ces sites en déprise, disposant d'un potentiel foncier parfois important, permettent de répondre aux enjeux d'aménagement durable du territoire et contribuent notamment à l'objectif « *zéro artificialisation nette* » fixé par le Gouvernement dans le cadre du plan biodiversité de 2018.

Au-delà de ces grands objectifs nationaux, la reconversion de friches représente une réelle opportunité à saisir pour les collectivités, permettant la mise en œuvre des projets de requalification durables et la réalisation d'opérations de reconversion prenant en compte de nouveaux besoins.

### Des opportunités de financement à saisir

Ces opérations de recyclage foncier impliquent cependant des coûts supplémentaires (déconstruction, désamiantage, démolition, dépollution des sols... etc.) qui nécessitent parfois un appui financier. Pour cela, des fonds spécifiques ont été débloqués :

- Dans le cadre du Plan de Relance National, 259 M€ de fonds seront alloués pour des projets d'aménagement de recyclage foncier et de reconversion de friches, dont 21,4 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les collectivités faisant partie de programmes tels que « *Petites*

*Villes de Demain* » ou « *Action Cœur de Villes* » peuvent bénéficier de financements spécifiques.

- Selon la nature du projet, des financements sont également mobilisables auprès de la Banque des Territoires, de fonds européens ou encore des Contrats de Plans.

La mobilisation de ces fonds peut nécessiter de l'ingénierie.

### AGATE propose deux types d'accompagnement

Tout site en déprise méritant une attention particulière, Agate propose un accompagnement adapté pour chaque projet, qu'elle qu'en soit sa dimension ou son envergure (renaturation d'un site occupé par une ancienne station-service, ancien centre de vacance abandonné, requalification d'un ancien site industriel etc.), prenant en compte les spécificités du site et correspondant aux attentes des élus.

**Selon l'avancée de la collectivité dans sa réflexion, l'accompagnement d'Agate peut s'opérer :**

- **En amont, en aidant à identifier les besoins et la définition du futur projet ;**
- **En phase pré opérationnelle, dans la programmation et la mise en œuvre du projet souhaité par la commune : préparation et suivi de consultations, sélection d'un opérateur éventuel... etc.**



**Les friches** sont « *des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement du territoire, tant en milieu rural qu'urbain.* »

### Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce sujet ?

N'hésitez pas à contacter le pôle Aménagement et Urbanisme :

**Delphine Pichon**, Directrice du pôle, 04 79 25 06 24  
[delphine.pichon@agate-territoires.fr](mailto:delphine.pichon@agate-territoires.fr)  
**ou Salomé Collomb-Patton**, Chargée de Mission Aménagement et Urbanisme Opérationnel,  
04 79 25 36 26, [salome.collomb@agate-territoires.fr](mailto:salome.collomb@agate-territoires.fr)

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR AGATE :

<https://agate-territoires.fr>



@Agate.territoires



@Agate\_agence



Agate-Agence alpine des territoires